



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales05@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au
décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

Avis d'enquête publique Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ARTICLE 1 :

Par arrêté n°24.04.01 en date du 02 avril 2024, le Maire de la Commune de la Salle les Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à : Assurer un développement maîtrisé de la commune, en s'appuyant notamment sur son dynamisme économique et une offre de logement adaptée, afin de relancer l'accueil de population permanente ; Garantir un niveau d'équipements et des réseaux cohérents avec ce projet, en intégrant tout particulièrement les besoins liés aux déplacements et au stationnement, problématiques particulièrement prégnantes sur le territoire de Serre-Chevalier ; Inscrire ces volontés dans une démarche durable respectant l'histoire communale, l'environnement et le cadre de vie, ces éléments constituant d'importants vecteurs d'attractivité.

ARTICLE 2 :

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU de la Salle les Alpes ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Madame Dominique Faure a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Roger Sarrade a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E24000023/13 du 22/03/2024.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé **du lundi 22 avril 2024 à 9h00 au samedi 25 mai 2024 à 17h00 inclus** à une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la Salle les Alpes, pour une durée de 34 jours sous la responsabilité du Maire.

ARTICLE 5 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

- Pour la version papier :

En Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les lundi, mercredi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30, et les mardi et jeudi de 09h à 12h (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

- Pour la version numérique :

Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.lasallealpes.net/mairie-en-ligne/amenagement-urbanisme> (onglet Enquêtes Publiques) ;

Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du lundi 22 avril 2024 au samedi 25 mai 2024 inclus, aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ;

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique@lasallealpes.fr, en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur le PLU de La Salle les Alpes ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame Dominique Faure, commissaire enquêteur - Mairie de La Salle les Alpes, 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :

Madame Dominique Faure, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Lundi 22 avril de 9h à 12h ; Mardi 30 avril de 14h à 17h ; Lundi 6 mai de 9h à 12h ; Jeudi 16 mai de 17h à 20h ; Samedi 25 mai de 14h à 17h.

ARTICLE 8 :

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de la Salle les Alpes, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 :

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de la Salle les Alpes, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Emeric Salle, Maire de la Commune de la Salle les Alpes.

Fait à La Salle les Alpes, le 2 avril 2024
Le Maire, Emeric SALLE

408325800

VIES DES SOCIÉTÉS

Cessation de garantie

WELL K'HOME IMMOBILIER

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

WELL K'HOME IMMOBILIER

49 rue CARNOT

05 000 GAP

immatriculée au RCS 794120998

pour son activité de :

- **TRANSACTION IMMOBILIERE** depuis le 10 10 2013

auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

411054200



Marchés publics

Agir en proximité
pour les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact

Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Denis COMPIGNE
Avocat
12, Rue d'Abon - 05000 GAP
Tél: 04 22 14 03 95 - Fax: 09 72 31 53 81
Email: contact@compigne-avocat.fr

CARROSSERIE GIRAUD
SARL au capital de 1 500 €
Siège social : Avenue de Provence,
le Toual
05300 LARAGNE-MONTEGLIN
833 845 514 RCS GAP

L'associé unique a décidé le 26/02/2024 le transfert du siège social à 4 Rue Hubert Germain 05300 LARAGNE-MONTEGLIN. Les statuts sont modifiés en conséquence.

COMMUNE DE
LA SALLE LES ALPES

AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ARTICLE 1 :

Par arrêté n° 24.04.01 en date du 02 avril 2024, le Maire de la Commune de LA SALLE LES ALPES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à : Assurer un développement maîtrisé de la commune, en s'appuyant notamment sur son dynamisme économique et une offre de logement adaptée, afin de relancer l'accueil de population permanente ; Garantir un niveau d'équipements et des réseaux cohérents avec ce projet, en intégrant tout particulièrement les besoins liés aux déplacements et au stationnement, problématiques particulièrement prégnantes sur le territoire de Serre-Chevalier ; Inscrire ces volontés dans une démarche durable respectant l'histoire communale, l'environnement et le cadre de vie, ces éléments constituant d'importants vecteurs d'attractivité.

ARTICLE 2 :

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU de LA SALLE LES ALPES ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Madame Dominique FAURE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Roger SARRADE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de MARSEILLE par décision n°E 24000023 /13 du 22/03/2024.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé du **lundi 22 avril 2024 à 9h00 au samedi 25 mai 2024 à 17h00 inclus** à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de LA SALLE LES ALPES, pour une durée de **34 jours** sous la responsabilité du Maire.

ARTICLE 5 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

• Pour la version papier :

o En Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les

lundi, mercredi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30, et les mardi et jeudi de 09h à 12h (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

• Pour la version numérique :

o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.lasalle-lesalpes.net/mairie-en-ligne/amenagement-urbanisme> (onglet Enquêtes Publiques) ;

o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **lundi 22 avril 2024 au samedi 25 mai 2024 inclus, aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :**

• Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ;

• En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique@lasallelesalpes.fr, en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur le PLU de LA SALLE LES ALPES ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;

• En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame Dominique FAURE, commissaire enquêteur - Mairie de LA SALLE LES ALPES, 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :

Madame Dominique FAURE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : **Lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h ; Mardi 30 avril 2024 de 14h à 17h ; Lundi 6 mai 2024 de 9h à 12h ; Jeudi 16 mai 2024 de 17h à 20h ; Samedi 25 mai 2024 de 14h à 17h.**

ARTICLE 8 :

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de LA SALLE LES ALPES, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 :

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de LA SALLE LES ALPES, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 LA SALLE LES ALPES, et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Emeric SALLE, Maire de la Commune de LA SALLE LES ALPES.

Fait à LA SALLE LES ALPES,
le 2 avril 2024
Le Maire,
Emeric SALLE

Suivant délibération du 04/04/2024, la collectivité des associés de la SARL

CAMPING SOLAIRE DU PETIT BUECH au capital de 7 622,45 euros, siège social : Quartier Les Iscles, 05400 VEYNES, 322 746 017 RCS GAP, a pris acte du décès de M. Alain BAILLET cogérant intervenu le 02/09/2021, dont les fonctions prennent fin à cette date. Elle a décidé de ne pas le remplacer.

CUMA de ROUSINE
Chambre d'agriculture 8 ter Rue Capitaine de Bresson
05000 GAP
N° d'agrément : 05 — 263 IICCA : 106 76
RCS : 424 274 064 00017

L'assemblée générale ordinaire de la Cuma de Rousine date du 17 avril 2024 a décidé de transférer son siège social.

Le siège social est établi à : Maison des agriculteurs des Hautes Alpes, 2 Rue Paul Aubert, 05000 GAP.
Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2024 sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Gap.

Le Président

Suivant délibération du 01/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL KMP 2007, au capital de 2 000 000 euros, siège social : 3 rue des Marronniers, Bât. Les Fauvettes 05000 GAP, 494 586 183 RCS GAP a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Monsieur Kevin PARA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Président de la société : SARL LP INVESTISSEMENT, LPI, au capital de 7 110 800 euros, siège social : ZA les Barrets, 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS, RCS Gap n° 499 878 700, représentée par ses gérants, M. Lionel PARA et M. Kevin PARA.

Directeur général : M. Kevin PARA demeurant 16 rue des Sagnières, 05000 GAP.

Pour avis

OPERANDI - NOTAIRES ASSOCIES
72 Boulevard Constantin
Senlecq
62610 ARDRS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 mars 2024, il a été constitué une Société Civile dénommée : SCI IMMO 05.

Objet social : la propriété par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de tous immeubles ou de tous droits immobiliers, la souscription ou l'acquisition de tous droits sociaux donnant vocation à l'attribution de tels immeubles, l'administration de ces immeubles, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, destinés



S.O.S. NET EGOUTS
ASSAINISSEMENT - INSPECTION-VIDE
SIRET 353 570 757 00016

GAP	BRIANÇON
Tél : 04 92 53 83 00	Tél : 04 92 21 11 66
Fax : 04 92 53 44 33	Fax : 04 92 21 30 55

au financement des acquisitions ou paiement des coûts d'enregistrement, réfection ou autres à faire dans les meubles de la société, toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteur à raison de l'exécution des travaux de construction ou pour faciliter la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pour qu'elles ne modifient par la caractéristique de l'objet de la société, la société peut notamment constituer hypothèque pour autre sûreté réelle sur les biens sociaux et les aliéner.

EMMEGIBELT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : L'USINE
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
794 679 662 RCS GAP

Aux termes d'une décision du Président en date du 30/11/2023, il résulte que : Madame Tania BARBIERI, demeurant PIAZZA G. MARCONI, 24 RIVOLI Italie A été nommée en qualité de Directrice Générale à compter du 30/11/2023.

POUR AVIS
Le Président

GRUMS SARL
au capital de 1000 €
Siège social : 21 rue de la Guisane
05240 LA SALLE-LES-ALPES
RCS GAP 833088776

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2024, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, et application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 27/03/2024 Modification au RCS de GAP.

MANZO FAMILY SCI
au capital de 1.200 €
Siège social : 133 A, route de Veynes
05000 GAP
R.C.S GAP 893 341 180

AVIS DE PUBLICITE

Suite à une décision de l'AGE du 31/12/2023, le siège social a été transféré à GAP (05000) 19 Bis Impasse du Soufflet Bois à compter de cette date. L'article des statuts a été modifié en conséquence.
RCS : GAP

Pour AVIS